

Nouvelle plainte contre Monsanto pour publicité mensongère

© 03/06/2008 |  Terre-net Média

L'association écologiste Eau et Rivières de Bretagne a indiqué avoir déposé lundi une plainte auprès du procureur de la République de Rennes contre Monsanto France pour "publicité commerciale trompeuse" concernant le pesticide "RoundUp".

Cette plainte vise des placards publicitaires diffusés début mai notamment dans la presse écrite régionale, précise l'association. « *Deux produits sur douze de la gamme "RoundUp" sont dangereux pour l'environnement et l'eau. Or dans ses publicités, Monsanto crée une confusion en ne faisant pas la distinction entre tous ces produits* », a expliqué à l'Afp Gilles Huet, délégué général de l'association. Cette campagne publicitaire va, selon l'association, à l'encontre de l'action de nombreuses collectivités bretonnes engagées dans la lutte contre la pollution des eaux par les pesticides et « *met en cause les efforts collectifs engagés sur les bassins versants* » de la région.

Monsanto a déjà été condamné en janvier 2007 par le tribunal correctionnel de Lyon à une amende de 15.000 euros pour des faits similaires, mais a interjeté appel depuis. L'affaire doit être rejugée le 4 juin. L'ex-président de Monsanto France Jean-Pierre Princen a également été renvoyé le 20 mai devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour "publicité mensongère" concernant le "RoundUp", premier désherbant vendu dans le monde. Il est poursuivi pour avoir diffusé en 2002 des spots TV publicitaires ne faisant pas de distinction entre le "RoundUp" utilisable par les particuliers pour le jardinage et celui utilisable par les agriculteurs.